

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE CROLLES

Consultation du dossier d'enregistrement présenté par la société ECTRA SAS

SIEGE SOCIAL : 67 route du Rivet – 38330 SAINT-ISMIER

NATURE DU PROJET : création d'un entrepôt logistique (stockage d'équipements et matériels divers et de produits chimiques) (*détail des activités dans le dossier*)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : zone industrielle de Crolles, rue du docteur Berrehail - commune de CROLLES

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 28 août 2017

DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 26 septembre 2017

CONSULTATION DU DOSSIER EN MAIRIE DE : CROLLES, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

► du 28 août 2017 au 2 septembre 2017 inclus :

- lundi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
- mardi : 8 h 30 à 11 h et 13 h 30 à 18 h
- mercredi et jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 18 h
- vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
- samedi : 8 h 30 à 12 h

► à partir du 4 septembre 2017 :

- du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30
- samedi : 8 h 30 à 12 h.

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de CROLLES.

Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de consultation du dossier, adresser directement ses observations :

- par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par courriel à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.